

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 17 novembre 2021

CONSTRUCTION DURABLE

Aide à la relance de la construction durable : 2,59 M€ d'aide pour soutenir l'action des maires de 34 communes de l'Hérault

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a mis en place en septembre 2020 une aide à la relance de la construction durable, répondant au double objectif de production de logements et de lutte contre l'artificialisation des sols.

Le dispositif prévoit le versement d'une aide forfaitaire de 100 € par m² de surfaces de logement construit au-delà d'un seuil de densité pour les programmes d'au moins deux logements autorisés à la construction.

Conformément au décret n°2021-1070 du 11 août 2021 et à l'arrêté d'application du 12 août 2021, l'aide est calculée automatiquement, sur la base des permis de construire délivrés entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021 et enregistrés dans la base de données Sitadel. Les montants d'aide ont été fixés par arrêté publié au Journal officiel le 25 octobre dernier.

Pour l'Hérault, ce sont ainsi près de 2,6 M€ qui seront versés à 34 communes (cf. liste ci-après), pour les accompagner dans leur effort de construction de logements, en contribuant au financement des équipements publics, infrastructures et autres aménités urbaines favorables à l'accueil de nouveaux ménages et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. L'aide sera versée aux communes avant la fin de l'année.

Comme annoncé par le Premier ministre lors du congrès HLM des 28-30 septembre derniers, le Gouvernement a décidé, pour 2022, de faire évoluer cette aide vers un dispositif de contractualisation recentré sur les territoires les plus tendus (zones A et B1), en portant le montant à 1 500 € par logement construit. Dans ces zones, les intercommunalités sont ainsi invitées à s'engager dans l'élaboration de « contrats de relance du logement » qui préciseront les objectifs de production de logement sur l'année au regard des orientations de leur PLH.

Liste des communes bénéficiaires et montants des aides :

Aide à la relance de la construction durable 2021 dans l'HERAULT		
Communes bénéficiaires		Montant de l'aide
34009	Alignan-du-Vent	2 300
34018	Autignac	8 200
34019	Avène	7 200
34022	Baillargues	197 600
34032	Béziers	73 640
34057	Castelnau-le-Lez	162 300
34079	Clermont-l'Hérault	102 000
34126	Lamalou-les-Bains	24 800
34135	Lespignan	29 000
34147	Magalas	23 850
34148	Maraussan	27 800
34151	Marsillargues	13 000
34154	Mauguio	84 800
34161	Montady	5 800
34172	Montpellier	427 700
34191	Pailhès	3 300
34199	Pézenas	29 700
34202	Pignan	7 200
34203	Pinet	22 700
34209	Portiragnes	7 300
34225	Puisserguier	18 400
34239	Saint-André-de-Sangonis	9 400
34244	Saint-Brès	261 700
34254	Saint-Félix-de-Lodez	9 400
34270	Saint-Jean-de-Védas	28 700
34274	Saint-Martin-de-Londres	13 000
34276	Saint-Mathieu-de-Trévières	26 500
34299	Sérignan	24 300
34301	Sète	538 320
34309	Teyran	1 600
34324	Valras-Plage	127 200
34327	Vendargues	200 000
34336	Villeneuve-lès-Béziers	31 500
34344	La Grande-Motte	39 900

Plus d'informations sur le site du ministère de la transition écologique :

<https://www.ecologie.gouv.fr/aide-relance-construction-durable-2021>